

8 Sélectivité et techniques de pêche alternatives

Claire Macher, Oliver Guyader, Département d'économie maritime, Ifremer / GdR AMURE

Catherine Talidec, Laboratoire ressources halieutique, Ifremer

L'aménagement des pêcheries repose sur deux grands types de mesures, celles visant à maintenir les capacités productives et reproductives des stocks, les mesures de conservation, et celles ayant pour objectif de réguler l'accès des usagers aux pêcheries (voir typologie des mesures de gestion Boncoeur, Troadec, 2003). Les mesures de sélectivité font partie des mesures techniques de conservation ; à effort de pêche constant, elles permettent de diminuer les rejets donc d'atténuer le déficit de biomasse exploitable et d'augmenter la taille moyenne des captures.

A court terme, la sélectivité peut se traduire par une réduction des prises accessoires qui peut engendrer une perte de revenu pour les producteurs. Les captures ainsi épargnées (individus de petite taille) sont cependant généralement peu ou pas valorisées ce qui limite les pertes à court terme. A plus long terme, on peut supposer que la diminution de la mortalité par pêche permette une reconstitution des stocks et donc une amélioration des rendements à effort de pêche donné. Les mesures de sélectivité à effort de pêche constant contribuent donc à une meilleure valorisation du potentiel de production des stocks.

Un autre effet lié à une diminution des rejets peut être un gain du point de vue du travail à bord, du travail pénible qu'est le tri notamment. Ce gain, de temps de tri en particulier, peut être considéré positivement du point de vue des équipages.

L'adoption d'un engin sélectif permet par ailleurs des gains en termes de satisfaction pour le consommateur (qualité des produits souvent meilleure).

Des bénéfices peuvent être également tirés de l'adoption d'engins plus respectueux de l'environnement : moins d'impacts physiques sur les habitats, moins d'impact sur les écosystèmes benthiques.

Les effets de mesures d'amélioration de la sélectivité sont donc :

- d'un point de vue biologique : la préservation des biomasses et des potentiels reproducteurs permettant ainsi la reconstitution des stocks
- d'un point de vue économique : des coûts limités à court terme et des bénéfices à court et long terme

1 Le cas de la pêcherie langoustinière du golfe de Gascogne

Les mesures de gestion encadrant la pêcherie langoustinière du golfe de Gascogne sont essentiellement des mesures de conservation. Il existe un TAC de 3200 tonnes, régulièrement dépassé (dont le quota national français constitue 94%) et des mesures techniques de maillage minimal (70 mm et 100mm dans le box merlu) et de tailles minimales de débarquement (26 mm de longueur céphalothoracique, 85 mm de longueur totale). Avant 2004, la pêcherie était en libre accès. Depuis, des Permis de Pêche Spéciaux ont été mis en place sur la base d'un numerus clausus de 250 navires. Il n'existe pas en revanche de limitation de l'effort de pêche (en nombre de jours par exemple) ou des captures individuelles ni de contrainte sur les engins. Ces mesures ne permettent cependant pas de gérer le problème

des rejets et prises accessoires qui caractérise cette pêche mixte. En 2003, La quantité de langoustines rejetées a en effet été estimée à 1875 tonnes soit 60% en nombre des langoustines capturées rejetées et 30% en poids (Talidec et al., 2005). La superposition entre aires de répartition des petits merlus et zone d'activité de la flottille langoustinière est à l'origine de fortes interactions entre la pêche langoustinière et la pêche de merlu (97% des merlus capturés sont rejetés parce qu'ils n'atteignent pas la taille minimale légale).

2 Les effets d'une amélioration de la sélectivité

Un modèle simulant les dynamiques biologiques et économiques de la pêche de langoustines permet d'estimer les effets de mesures d'amélioration de la sélectivité sur l'état du stock et sur un certain nombre d'indicateurs économiques qui traduisent la rentabilité des entreprises de pêche. Les gains potentiels de différents scénarios d'amélioration de la sélectivité par rapport à une situation de statu quo peuvent être comparés. Une telle approche permet l'analyse des phases de transitions et des impacts d'une mesure de gestion à court terme et à plus long terme.

Des scénarios théoriques d'amélioration de la sélectivité ont ainsi été testés. Ces scénarios supposent l'adoption de dispositifs sélectifs permettant de ne capturer les langoustines qu'à partir de l'âge 1 (scénario 1), de l'âge 2 (scénario 2), de l'âge 3 (scénario 3), de l'âge 4 (scénario 4), de l'âge 5 (scénario 5), de l'âge 6 (scénario 6).

Une amélioration de la sélectivité en diminuant les rejets (et donc la mortalité par pêche) se traduit par une reconstitution de la biomasse et une augmentation des débarquements à long terme (augmentation des captures par unité d'effort) qui permettent l'augmentation de la rente dégagée par rapport à une situation de statu quo (Figure 1).

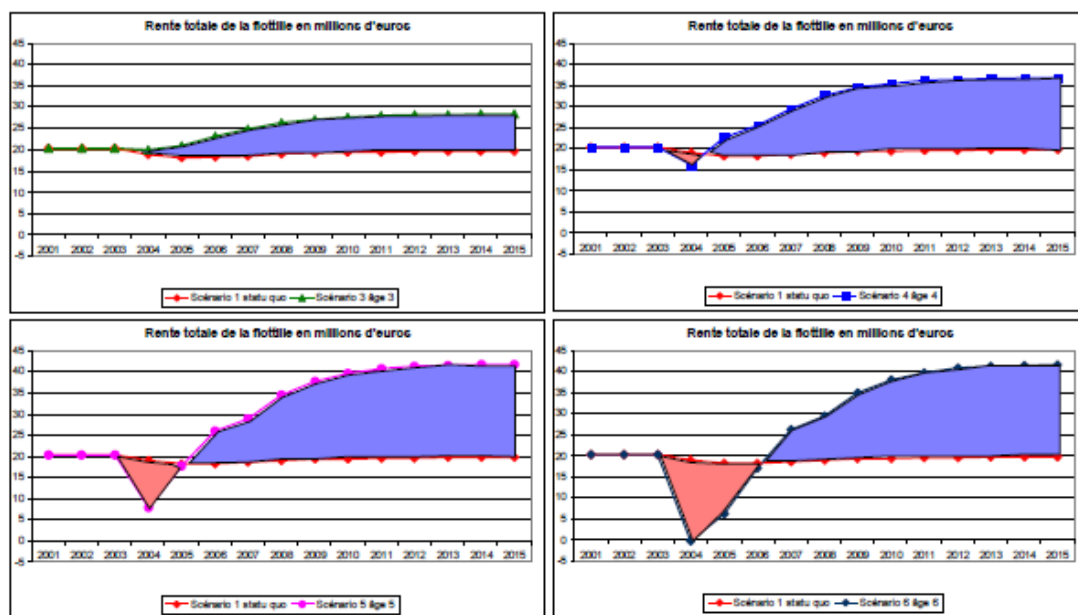


Figure 1 : Impacts potentiels de la mise en place de dispositifs sélectifs : résultats préliminaires sur les pertes et gains de rente totale (effort et R constants)

Sur l'ensemble de la période considérée, les bénéfiques (figure 1 en bleu) compensent largement les pertes (figure 1 en rouge).

Compte tenu des faibles pertes à court terme et des gains importants attendus à long terme, la question des mécanismes de compensations des pertes à court terme doit être envisagée. Se pose également la question de la distribution des effets entre les flottilles. Compte tenu des structures de coûts variables des flottilles, toutes ne seraient pas affectées de la même façon.

3 Prise en compte de dynamiques économiques

L'évaluation des effets de mesures de sélectivité nécessite la prise en compte des réponses possibles des flottilles de pêche à une amélioration de leur situation économique. En l'absence de mesures de régulation de l'accès au stock, l'amélioration des rendements économiques se traduit en principe par un accroissement de l'effort de pêche, susceptible de conduire à la dissipation de la rente.

La figure 2 met en évidence la dissipation de la rente (perte de performance) dans le cas d'une augmentation du nombre de jours de pêche.

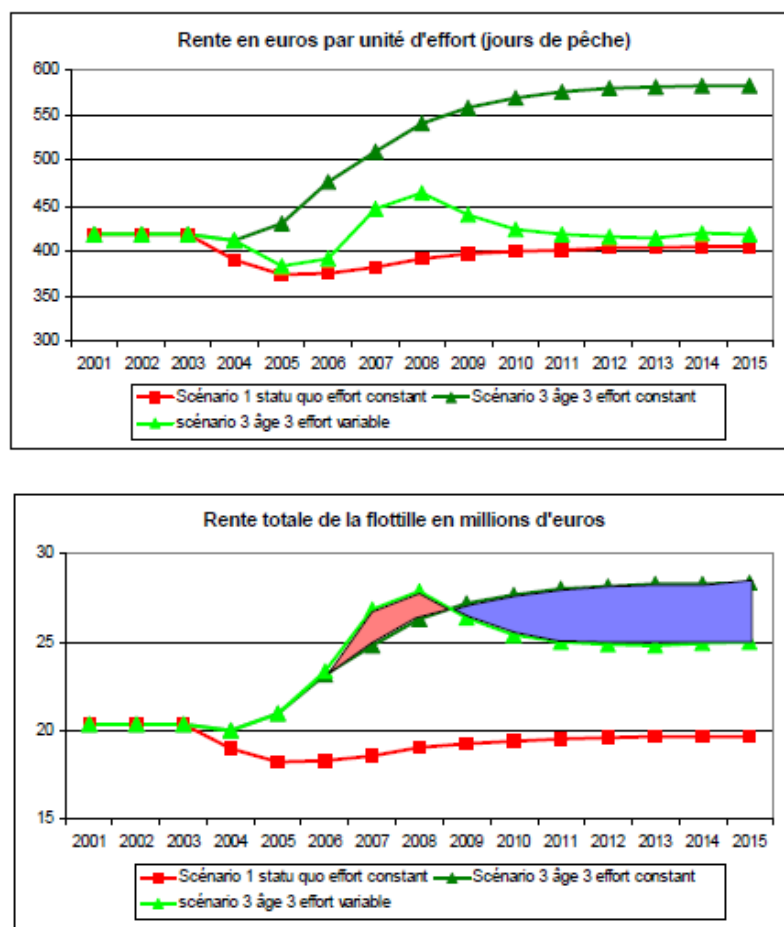


Figure 2 : Comparaison des résultats de simulations de rente par unité d'effort et rente totale dans le cas d'un effort supposé constant et dans le cas d'un effort supposé endogène

Cette analyse souligne donc la nécessité de maîtriser les capacités de pêche réellement déployées pour garantir l'efficacité économique d'une mesure technique de gestion.